

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 15

Votants : 50

Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : BUDGET PRINCIPAL : approbation du compte de gestion du comptable public pour 2019 et vote du compte administratif 2019

Les résultats du compte administratif 2019 sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le comptable public et sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	25 705 164,84 €	27 361 485,07 € <i>Dont 234 735,40 € d'excédent antérieur reporté</i>	1 656 320,23 €	
Investissement	9 862 243,44€	9 374 019,39 € <i>Dont 235 809,37 € d'excédent antérieur reporté</i>		- 488 224,05 €
Résultat global			1 168 096,18 €	
Restes à réaliser	3 246 343,50 €	4 209 179,00 €		
Résultat cumulé après RAR	38 813 751,78 €	40 944 683,46 €	2 130 931,68 €	

Le montant total des recettes réelles de l'exercice (hors c/1068 et excédent antérieur reporté) s'élève à 33 328 848 € et à 34 684 502 € en incluant les opérations d'ordre. Les dépenses réelles s'élèvent à 34 211 754 M€ et à 35 567 408 € en incluant les opérations d'ordre, soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2019 de 882 906 € et un résultat cumulé hors report de 1 168 096 M€.

- Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont réalisées à 103,7 % et s'élèvent à 27 001 K€ (+3,7 %/2018)

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-50-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

- Les atténuations de charges correspondent principalement aux remboursements effectués par les assurances de charges de personnel notamment en maladie. Elles s'élèvent à 200 K€ + 20,9 %.
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent 1 046 K€ dont 105 K€ de rattachement soit une augmentation de 33,7 % (+264 K€). Outre le rattachement des prestations de la CAF (92 K€), on relève une forte augmentation de la redevance spéciale des ordures ménagères (+ 113 K€, + 146 %) tandis que la redevance de service pour les crèches génère 50 K€ de plus que l'an dernier suite aux nouveaux contrats passés avec certaines crèches.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 20 553 K€ et diminuent de 0,3 % (- 68 K€). Malgré l'évolution des bases fiscales et le produit de la taxe de séjour qui a progressé de 72 K€, les recettes fiscales enregistrent une baisse des recettes de rôles complémentaires et supplémentaires (- 420 K€)
- Les dotations, subventions et participations progressent de 17,4 % (+ 763 K€) sous l'effet du rattachement des produits à l'exercice (+ 715 K€). Cela correspond principalement aux recettes de la CAF pour la petite enfance (649 K€) et les gens du voyage (6 K€) ainsi que l'ANAH et la CDC pour l'OPAH RU (25 K€). Outre ces rattachements, l'ADEME a versé 41 K€ dans le cadre du territoire à énergie positive et le Département de l'Ardèche 38 K€ pour des actions jeunesse.
- Les recettes exceptionnelles concernent notamment la cession de deux véhicules du service des ordures ménagères pour 15 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles présentent un taux d'exécution de 99,2 % et progressent de 4,1 % soit + 985 K€.

- Les charges à caractère général évoluent de + 34,0 % soit + 670 K€. Cette progression tient essentiellement au passage de plusieurs crèches en marché public (prestations de service et non au chapitre 65 en subvention) + 538 K€ (35 K€ de rattachement), aux fluides + 41 K€ (eau, électricité, chauffage, carburant), + 22K€ pour la location de bennes (OM) et + 29 K€ pour ce qui concerne la maintenance de nos installations notamment informatiques (+ 13 K€).
- Les frais de personnel progressent de + 4,3 % soit + 187 K€. Cette évolution concerne les services généraux pour 119 K€ (année pleine du directeur financier, recrutement d'un informaticien, remplacements pour traiter la taxe de séjour, l'accueil et le courrier). Le recrutement de deux personnes pour les droits du sol et le PLUi représente une augmentation de 45 K€. La mise à disposition d'un agent à la maison des services publics (+ 42 K€) et l'utilisation de personnels intérimaires notamment pour le service des ordures ménagères (+ 41 K€) qui était précédemment enregistré comptablement au chapitre 011 « charges à caractère général » représentent également des fortes évolutions.
- Les atténuations de produits augmentent de 0,6 % (+ 73 K€) du fait du reversement de fiscalité du parc du Vinobre (+ 51 K€). Les reversements de fiscalité envers les communes membres progressent de 20 K€
- Les autres charges de gestion courante diminuent de 0,8 % (- 40 K€) notamment grâce aux transferts de charges pour les crèches au chapitre 011 « charges à caractère général ». En revanche ce poste a dû notamment faire face à une forte augmentation des contributions SIDOMSA (OM) + 150 K€, financer à hauteur de 30 K€ le budget annexe du SPANC, verser 120 K€ pour les opérations de TEPCV, rajouter 29 K€ pour la compétence GEMAPI (syndicat Ardèche claire), + 20 K€ pour la pépinière (Sympam).
- Les charges financières augmentent de 30 %, + 63 K€ sous l'effet essentiellement d'un rattachement de 91 K€ concernant le remboursement par anticipation de 5 emprunts (refinancement).
- Les charges exceptionnelles progressent de 137 % + 16 K€ notamment par le versement d'une subvention exceptionnelle de 13 K€ pour venir en aide aux sinistrés de la zone du Teil.
- Enfin, une dotation aux provisions de 16 K€ a été effectuée pour pallier aux créances non recouvrées émises jusqu'au 31 décembre 2016.

La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute (solde recettes/dépenses réelles de fonctionnement) baisse de 1,3 % passant de 2 248 K€ à 2 219 K€.

La couverture des amortissements par l'épargne brute (Ep/amortissements nets) s'élève à 2,4 en 2019 contre 3,6 en 2018.

<p>Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20200220-DEL20022020-50-DE Date de télétransmission : 27/02/2020 Date de réception préfecture : 27/02/2020</p>

Les recettes réelles d'investissement

Hors 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), elles sont réalisées à 60,7 % et évoluent de 109,4% soit + 3 305 K€.

- Le FCTVA progresse de 202,7 % soit + 550 K€.
- Les subventions reçues pour financer les investissements de la CCBA augmentent de 688,0 % soit + 1 129 K€. Elles comprennent principalement 576 K€ pour la ZA Lavilledieu, 391 K€ pour les voies vertes, 184 K€ pour l'aire des gens du voyage
- L'emprunt, autre source de financement des équipements de la CCBA, s'élève à 3 950 K€ contre 2 587 K€ en 2018 (+ 52,7 %).

Les dépenses réelles d'investissement

Elles présentent un taux de consommation de crédits de 69,8 % et progressent de près de 88 % soit + 4 412 K€.

- Le remboursement de la dette en 2019 s'élève à 934 K€ contre 804 K€ en 2018 soit une augmentation de 16,2 %.
- Les immobilisations incorporelles représentent 161 K€, soit + 28,9 %. Elles se composent principalement de 71 K€ pour le plan climat énergie, 30 K€ pour les documents d'urbanisme, 21 K€ pour la charte commerciale, 13 K€ pour l'étude Immergis (voirie).
- Les subventions d'équipement versées (fonds de concours) ont augmenté de 30,3 % soit + 335 K€. Près de 625 K€ ont été dépensés envers les communes du territoire de la CCBA, 450 K€ ont aidé au déploiement de la FTTH.
- Les immobilisations corporelles progressent de 10,7 % passant de 1 304 K€ à 1 444 K€.
- Cela comprend notamment l'achat de véhicules, de plateformes et bacs pour le service des ordures ménagères (546 K€); l'acquisition du terrain bâti de Sabaton 379 K€, des acquisitions de bâtiments à la CAF (194 K€ pour SEIBEL) et à ADIS pour la future crèche de Vals (165 K€).
- Les immobilisations en cours s'élèvent en 2019 à 5 374 K€ contre 1 682 K€ en 2018 soit une forte augmentation de 219,6 %. Ces dépenses concernent notamment 1 759 K€ pour les voies vertes, 1 486 K€ pour la ZA Lavilledieu, 1 124 K€ pour les gens du voyage, 494 K€ pour l'aire de sport de Vesseaux, 394 K€ pour des travaux de voirie.

L'épargne nette s'élève pour l'exercice 2019 à 1 289 K€ contre 1 445 K€ en 2018 soit une baisse de 10,8 %.

Le stock de la dette au 31/12/2019 représente 13 032 K€. Le ratio de désendettement s'élève à 5,9 années. Cela signifie qu'avec le même résultat d'épargne brute qu'en 2019, il faudrait 6 années sans exécuter de dépenses d'équipement pour rembourser cette dette. Le seuil critique est fixé à 10 années.

Les principaux postes de dépenses et de recettes sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - Tableau de synthèse EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES (M€)

	2018	2019	Variation
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26,0	27,0	3,7%
Fiscalité	20,6	20,6	- 0,3%
Dotations / Participations	4,4	5,1	17,4%
Produits des services, du domaine, autres ventes diverses	0,8	1,1	33,7%
Autres	0,2	0,2	0,1%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23,8	24,8	4,1%
Charges à caractère général	2,0	2,6	34,0%
Charges de personnel et frais assimilés	4,3	4,5	4,3%
Atténuations de produits	12,1	12,1	0,6%
Autres charges de gestion courante	5,2	5,2	- 0,8%
Charges financières	0,2	0,3	29,6%
Autres	0,0	0,1	

Accusé de réception en préfecture
007-200053245-20200220-DEL20022020-50-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

EPARGNE BRUTE	2,2	2,2	- 1,3%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	0,8	0,9	15,8%
EPARGNE NETTE	1,4	1,3	-10,8%
DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT (hors dette)	4,2	8,5	101,6%
Investissements directs	3,1	7,1	126,9%
Subventions d'équipement	1,1	1,4	30,3%
Autres	0,0	0,0	0,0%
RECETTES REELLES D'EQUIPEMENT (hors 1068)	3,1	6,4	109,4%
FCTVA	0,3	0,8	202,7%
Subventions participations	0,2	1,3	688,0%
Autres	0,0	0,3	0,0%
Emprunts	2,6	4,0	52,7%

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le compte de gestion 2019 du comptable public lequel présente des résultats conformes au compte administratif
- D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal lequel présente un résultat global excédentaire de 1 168 096,18 € soit 1 656 320,23 en fonctionnement et - 488 224,05 en investissement.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 21 février 2020
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-50-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020